

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU VENDREDI 2 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 2 février à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, salle des délibérations à la Maison des Associations d'Aléria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 26 janvier 2024	Date d'affichage : 07/02/2024
---------------------------------------	-------------------------------

Membres en exercice : 40	Membres présents : 21
Procurations : 3	Nombre de votes : 24
Pour : 24	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony - ANGELI Paul - ANTONETTI Jean-Marie - BALDOVINI Anthony - BUSSETTA Jean-Yves - CASANOVA André - CASTELLANI Jean-Charles - CHESSA Pascal - FRANCESCHI Jean-Claude - GIULY Martin - LUCIANI Dominique - MARCHETTI Laurent - MAURIZI Pancrace - PALMIERI Michel - PAOLACCI Jean-Toussaint - PIETRI-FILIPPI Ghislaine - PISTORESIS-RAMAZOTTI Jeanne - RICCIARDI-SAEZ Célia - SANTELLI Jean-Baptiste - VANUCCI Bernard - VENTURINI Dominique

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : LUIGGI Laure (à VENTURINI Dominique) - MARIANI Marthe (à ALESSANDRINI Anthony) - TADDEI Laurence (à PISTORESIS-RAMAZOTTI Jeanne)

MEMBRES ABSENTS : ANGELINI Colomba - BONIFACI Jean-François - BONY Sarah - CALENDINI Isabelle - CORONA Jean - DOMPIETRINI Pierre-François - GIACOBETTI Xavier - GIUNGANTI Paul - GOZZI Dominique - GROSSI Christelle - MEDORI Séverin - NOIRALT-ROSSI Patricia - ORSUCCI Christian - PAOLI Jean-François - PIRAS Marie-Antoinette - ROSSI Pierre -

OBJET : Convention de partenariat conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Corse

Le Président rappelle au Conseil que la Communauté de communes est compétente en matière de développement économique.

Il expose également que dans cette optique, la Communauté souhaite développer avec les partenaires consulaires engagés dans le développement économique de notre région, et que pour ce faire, des échanges ont été engagés avec les représentants de ces organisations afin de rédiger un projet de convention.

Pour concrétiser cette ambition, il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer le projet de convention ci-joint. Ce dernier règle les engagements réciproques des partenaires ainsi que les axes d'intervention retenus par les signataires au titre notamment de leur participation à la mise en œuvre du SRDEII.

Le conseil, ouï l'exposé du Président,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération, et après en avoir délibéré,

Autorise le président à signer la convention en objet.

Lui demande de mettre en œuvre ledit document,

Pour : Contre : Nuls :
Fait et délibéré les jours, mois et an que des

Le Président,



Multiple handwritten signatures in black and blue ink, including names like 'B. Baccari' and 'P. Baccari', and initials like 'VD' and 'LL'.